



2025/

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2025

A 20 heures, salle du conseil municipal à la mairie de Moncey
Convocation du 27/06/2025

Président : Fabien THERNIER, Maire

Secrétaire de Séance : Julien COUSIN

Membres présents (8) : GUILLAUME-SAGE Frédérique, COUSIN Julien,
LAMBRECHTS Nathalie, MEMBRE Arnaud, DEROUBAIX
Yannick, LUCASELLI Matthieu, BOUVARD Christophe et
THERNIER Fabien

Absents (3) : MM. LECHAT et DE ANGELIS et Mme SCALABRINO

Procuration (1) : M. LECHAT à M. THERNIER

A L'ORDRE DU JOUR :

Demande de subvention FEADER de l'intervention régionale
Investissements dans les dessertes forestières, incluant le plan de
financement du projet de la nouvelle desserte forestière

QUESTIONS DIVERSES

- Lancement de l'appel d'offres du MAPA « rénovation maison de Nelly »
- Achat de tracteur
- Participation de Moncey au Concours « Mon beau village » organisé par l'Est Républicain

*Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT, le Président vérifie que le quorum est atteint ,
puis le conseil municipal valide le PV de la séance du dernier conseil et conformément à l'article
l'article L 2121-15 du CGCT désigne M. COUSIN secrétaire de séance.*

PV SEANCE DU CM DU 4 JUILLET 2025

M. le Maire informe l'assemblée de la correction matérielle de la délibération 2025-01 portant uniquement sur les noms des propriétaires des parcelles forestières AE 21 et AE 23, qui avaient été inversés.

ORDRE DU JOUR

SUJET 1 : DEMANDE DE SUBVENTION FEADER DE L'INTERVENTION REGIONALE INVESTISSEMENTS DANS LES DESSERTES FORESTIERES, INCLUANT LE PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE LA NOUVELLE DESSERTE FORESTIERE

M. le Maire rappelle la délibération 2024-34 portant sur les subventions possibles concernant les travaux de desserte forestière. Le dossier de demande de subvention FEADER avait été déposé le 23/10/2024 auprès du Conseil régional. Cette demande a été refusée pour incomplétude du dossier (accord bancaire pour l'emprunt sollicité). Par ailleurs, la subvention FEADER actuelle passe de 50 à 65 %.

Compte tenu de ces éléments nouveaux, M. le Maire propose de délibérer à nouveau sur les subventions :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite l'octroi d'une aide publique dans le cadre de l'intervention régionale "Investissements dans les dessertes forestières", déclinée de l'intervention 73.06 du Plan Stratégique National français en Bourgogne-Franche-Comté, destinée à financer l'opération :
 - Prestations de travaux pour « création de route empierrée, création de place de retournement » ;
 - Prestations de maîtrise d'œuvre des travaux ;
 - Prestations réalisées sur les parcelles cadastrales : ZC1 à ZC5 + ZC8
 - Les parcelles cadastrales dans lesquelles sont réalisés ces travaux bénéficient du régime forestier conformément à l'arrêté d'aménagement en date du 31/05/2016 (en vigueur).
 - Le **montant estimatif des travaux** nécessaires au projet s'élève à **103 942,50 € HT (A)**
 - Le **montant éligible** du projet s'élève à **111 942,50€ HT (B)**
 - Le **montant de la subvention** (65%) sollicitée s'élève à **72 762,63 € (C)**
- Approuve le plan de financement suivant :

☐ Subvention sollicitée ([C])	72 762,63 €
☐ Autofinancement	39 179,87 €

PV SEANCE DU CM DU 4 JUILLET 2025

- S'engage à ne pas solliciter d'autres aides publiques pour ce projet et à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention : cette part d'autofinancement communal variera en conséquence selon l'attribution effective de l'aide Région- FEADER. Le Conseil municipal prend acte que le taux de subvention ne pourra dépasser 80% d'aides publiques, un autofinancement communal minimal de 20%.
- S'engage à inscrire chaque année au budget de la commune (budget annexe forêt), les sommes nécessaires, à la bonne conduite des peuplements et à l'entretien des équipements financés ;
- S'engage à commencer l'opération dans un délai d'un an à compter de la notification de la décision de subvention ;
- S'engage à réaliser la totalité des travaux prévus au projet dans les délais impartis ;
- S'engage à respecter les règles de la commande publique ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.
- valide le retrait de la délibération n° 2024-34 du 18/10/2024, remplacée par celle-ci

VOTE : 9 Pour 0 Contre 0 Abstention (DCM n°20)

QUESTIONS DIVERSES

- Rénovation de la maison de Nelly GREIF :
Lancement de l'appel d'offres du **marché de travaux «rénovation d'un logement communal»** : l'avis d'appel d'offres public à la concurrence» est paru dans la rubrique « annonces légales » dans l'Est Républicain le 27/06/2025. 11 lots sont à pourvoir. Dépôt des offres jusqu'au 24 juillet 2025 avant midi, uniquement via la plateforme <https://www.marches-securises.fr>.
- La maison située à coté de celle de Nelly, face au restaurant, est en vente au prix de 189 000 €. Une estimation va être demandée à France Domaine pour étudier l'achat éventuel par la Commune.
- **Achat de tracteur** : M. le Maire présente l'offre de l'entreprise DEMETERRE de Saône, validée pour l'achat d'un tracteur MASSEY FERGUSON et d'une épareuse au prix de 29 800 € HT
- Désignation de Moncey par l'Est Républicain pour participer au **Concours « Mon beau village »** avec 5 autres villages du Doubs. Les votes, jusqu'à fin août 2025, départageront le village élu, qui sera dévoilé lors de la cérémonie des « lauriers des collectivités locales du Doubs » courant octobre à Baume-Les-Dames.

PV SEANCE DU CM DU 4 JUILLET 2025

- **Visite du Château de Moncey** organisée par l'office de Tourisme de Baume-les-Dames du 17 avril au 21 septembre 2025 dans le cadre d'une « visite guidée des pièces du Château et des la collection des objets anciens » sur réservation.
- **Secrétariat de mairie** : un recrutement est en cours en complément du poste actuel diminué à 8/35è.
- **Nuisances au city stade et boulodrome**: un arrêté municipal va être engagé suite aux demandes des voisinages pour une interdiction des accès de 12h à 14h et de 19h à 21h.
- **Bennes à verres** : Une demande de déplacement des 2 bennes route d'Aulx les Cromary est envoyée au SYTEVOM
- **Cérémonie du 14 juillet** : cérémonie prévue à 11h et organisation des feux d'artifice tirés vers 22h30 au lagunage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h13

Le prochain conseil municipal est fixé au 26/09/2025

Le Président,

Le Secrétaire,

Fabien THERNIER

Julien COUSIN

PV SEANCE DU CM DU 4 JUILLET 2025

ORDRE DU JOUR

Les délibérations 2025 ont été examinées au cours de cette séance à laquelle étaient présents les membres suivants :

THERNIER Fabien

LAMBRECHTS Nathalie

DEROUBAIX Yannick

LECHAT Robert

MEMBRE Arnaud

LUCASELLI Matthieu

GUILLAUME-SAGE Frédérique

COUSIN Julien

MEMBRE Arnaud

liste des délibérations prises

DCM 20	
DCM n°	
DCM	

Le Président,

Le Secrétaire,

Fabien THERNIER